



Les associations : vitales pour une société

Rozenn Caris

DANS **VST - VIE SOCIALE ET TRAITEMENTS 2026/3 n° 171**, PAGES 3 À 4
ÉDITIONS **ÉRÈS**

ISSN 0396-8669

DOI 10.3917/vst.171.0003

Date de mise en ligne : 31/08/2026

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-vie-sociale-et-traitements-2026-3-page-3?lang=fr>



CAIRN . INFO

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour érès.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Les associations : vitales pour une société

3

À l'heure où tout le monde parle de réduction de budget : de l'État, des collectivités..., ce qui est dans l'air du temps, c'est de réduire, ou même de ne plus financer des associations, avec le soutien d'un certain nombre de nos concitoyens qui rétorquent, à droite à gauche, que « les associations doivent se suffire avec les cotisations » ou « qu'il ne faut pas financer les associations militantes¹ ». Bref, remise en question générale des associations, en mélangeant tout, en confondant le club de tarot du coin avec une association gestionnaire de cinq établissements médico-sociaux. Et pas grand monde du côté du grand public pour venir s'en émouvoir.

C'est peut-être le moment de rappeler leur diversité, leur financement, leur poids en tant que source d'emploi, pourquoi elles ont des subventions et leur importance dans les champs professionnels qui nous concernent. Employeuses ou non, les associations sont des acteurs importants de la cohésion sociale. Elles peuvent être d'intérêt général. Elles le sont souvent, que cela soit reconnu ou non.

Elles représentent également – et c'est peut-être là que le bât blesse – la liberté d'association, la loi 1901, la capacité des citoyens de se regrouper pour agir ensemble, sans but lucratif, avec un statut juridique reconnu, exerçant un possible contre-pouvoir, un complément certainement aux actions publiques, sans doute à moindre coût. Un pouvoir tout court, pour qui s'en saisit : pouvoir d'agir, de s'impliquer, de proposer, de créer, de diriger même, ouvert à toutes et tous.

L'innovation, c'est aussi ça les associations, les « initiatives locales » comme on dit. Le monde n'est pas fait que de start-up !

Les associations constatent depuis plusieurs années une diminution de l'engagement bénévole, pour diverses raisons : manque de temps, adhérents se positionnant davantage en consommateurs de services, peur de voir engagée sa responsabilité au-delà du raisonnable, notamment pour les président-es. Les associations ont par ailleurs du mal à trouver des administrateurs. Crise de l'engagement ? Peut-être. Incompréhension du modèle associatif dans un monde dominé par le modèle néolibéral ? Sûrement.

1. Il suffit d'aller faire un tour sur n'importe quel réseau social et de lire les commentaires sous un article annonçant la réduction d'une subvention à une association.

4

Dans le travail social, les associations font vivre le secteur en charge de la précarité, l'aide aux demandeurs d'asile, les grandes associations solidaires ou l'aide médicale, la lutte contre les violences faites aux femmes. Dans le médico-social, rappelons que le secteur du handicap a été initié dans les années 1960 par des associations de parents. Elles restent aujourd'hui gestionnaires d'établissements. Dans le domaine du soin, en marge de la psychiatrie publique ou privée, on trouve les associations de personnes concernées : GEM (groupes d'entraide mutuelle), clubs thérapeutiques, mais aussi les associations culturelles, associations de parents, de patients... Toutes se sont créées pour faire valoir des valeurs, des idées, des droits – ne serait-ce que celui d'exprimer une voix citoyenne... – et les mettre en œuvre. Les formateurs sont également concernés, s'ils ne sont pas devenus auto-entrepreneurs, puisque les centres de formation en travail social sont pour la plupart gérés par des associations.

Cela commence à faire du monde ! Combien de professionnels parmi vous, lecteurs, sont en fait salariés d'une association² ?

Ajoutons la culture, le sport, les loisirs, la convivialité de proximité. Il ne s'agit plus de travail social, mais, petites ou grandes, avec ou sans salariés, gestionnaires ou non de prestations, les associations sont facteur de citoyenneté, de cohésion sociale, de vivre-ensemble, de faire-ensemble. Leur action est vitale pour une société.

En septembre 2025, la FAS (Fédération des acteurs de la solidarité) publiait une enquête titrée « Associations de solidarité en voie de disparition³ ». Il était déjà question de dégradation des moyens, mettant les associations en difficulté.

Il est plus que temps d'expliquer, de raconter, ce que sont le social et l'associatif !

ROZENN CARIS

**avec Joseph Rouzel, Emmanuel Mie, Jean-Luc Marchal,
Henri Santiago Sanz, Jean-Pierre Martin, Jean-François Gomez,
Hervé Chambrin, Dominique Besnard**

2. Voir l'enquête de l'INJEP : https://injep.fr/tableau_bord/les-chiffres-cles-de-la-vie-associative-2023-nombre-dassociations/

3. <https://www.federationsolidarite.org/app/uploads/2025/10/Enquete-Associations-de-solidarite-en-voie-de-disparition.pdf>